

Le Fonds Air Entreprises :
l'aide financière pour soutenir les entreprises industrielles et artisanales à réduire leurs émissions atmosphériques, étendue aux hôteliers et restaurateurs.

Depuis 2017, la CCPMB encourage les entreprises et les artisans locaux à faire le grand saut en changeant ou en modernisant leur système de chauffage. Elle leur propose une aide financière allant jusqu'à 50% des investissements réalisés pour un changement d'appareil de chauffage au bois, de chauffage centralisé ou l'installation d'un système de filtration et un soutien technique. Cette aide est aujourd'hui étendue à tous les hôteliers (hôtels et loueurs de gîte) et restaurateurs des 10 communes. La CCPMB reçoit pour cette action l'aide technique et financière de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Haute-Savoie.

« Dès l'hiver 2017, nous avons décidé de soutenir les entreprises qui se voulaient vertueuses. Aujourd'hui nous allons bien au-delà puisque nous permettons à tous les hébergeurs et les restaurateurs de bénéficier de cette aide. Nous les incitons à se saisir de ce dispositif bien avant la mise en application de l'arrêté préfectoral interdisant l'utilisation des foyers ouverts, le 1^{er} janvier 2022 », explique Etienne Jacquet, vice-président en charge de l'environnement au sein de la CCPMB et maire des Contamines-Montjoie.

Du Fonds dédiés aux entreprises ...

Mis en place dès 2017, le Fonds Air Entreprises est une aide financière qui permet aux entreprises de financer une partie de leurs travaux de rénovation pour réduire l'impact environnemental du secteur industriel du Pays du Mont-Blanc. Cela concerne un changement de chaudière, de système de chauffage centralisé (recours aux énergies renouvelables privilégié) ou l'installation d'un système de filtration.

Au-delà de l'aide financière, les entreprises bénéficient également de l'aide technique de la conseillère Fonds Air Entreprises. Elle les accompagne pour remplir leur dossier de demande de subvention.

Depuis sa mise en place, ce sont plus de 66 000 € d'aides qui ont été versées à 10 entreprises dont 20 000 € engagés par la CCPMB.

... au Fonds pour les hôteliers et restaurateurs

Pour aller plus loin dans son engagement pour améliorer la qualité de l'air, la Communauté de Communes propose désormais cette aide financière aux hôteliers et restaurateurs. Comme pour les industriels et les artisans, elle permet de changer d'appareil ou système de chauffage et peut représenter jusqu'à 50% du coût des travaux engagés.

Pour en bénéficier, il suffit que les hébergeurs (hôteliers et loueurs de meublés) et restaurateurs :

- dispose d'un projet qui vise à réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère
- n'ait pas commencé les travaux.

Le Fonds Air Entreprises prendra fin courant 2021.

Pour rappel, cette évolution du dispositif apparait alors même que l'utilisation des foyers ouverts sera interdite dans toute la Vallée de l'Arve dès le 1^{er} janvier 2022 selon l'arrêté préfectoral n°PAIC-2019-0150). La CCPMB invite donc dès maintenant les professionnels à bénéficier de cette aide au plus vite.

.../...



Une campagne de communication pour valoriser ces aides

Une nouvelle campagne de communication pour le Fonds Air Entreprises vient d'être lancée. Un objectif : faire connaître très largement ce dispositif. Un visuel simple et illustrant le changement à réaliser a été utilisé. Il sera relayé sur différents supports.

En parallèle, la référente Fonds Air Entreprises de la CCPMB procède actuellement à un large travail de démarchage auprès des hôtels, gîtes, restaurants et locations des dix communes. Elle se rapproche également des professionnels et entrepreneurs et de contacts intermédiaires pour présenter tous les avantages à changer de système de chauffage : économie d'énergie, amélioration du confort des établissements, réduction des émissions polluantes dans l'air et qu'ils puissent servir de relais d'informations.



Contact

E AMBLARD ou A AMAT: 06 47 66 34 80, e.amblard@ccpmb.fr / a.amat@ccpmb.fr